

Public et prérequis

- § Conseiller à la sécurité titulaire du certificat Mode routier spécialité classe 2.
- § Avoir suivi le module Recyclage Conseiller à la sécurité : Rappels, structure et nouveautés (PCRE37).

Durée

- § 1 jour.

Principaux contenus

- § Spécificités de la classe 2 (GPL et autres gaz).
- § Cas pratiques ADR Classe 2

Modalités de la formation

- § Présentiel.
- § Les participants doivent nécessairement être dotés de l'ADR et l'arrêté TMD en vigueur.
- § Possibilité de valider un/des blocs de compétence

Après la formation

- § Equivalences, passerelles, débouchés :
<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/2179>

Documents administratifs remis

- § Certificat de réalisation.
- § Attestation de fin de formation.



RECYCLAGE CONSEILLER A LA SECURITE : MODE ROUTIER SPECIALITE CLASSE 2

Objectifs généraux

- u Développer les connaissances nécessaires à l'obtention du renouvellement du certificat de Conseiller à la Sécurité pour le mode routier spécialité classe 2.

Les plus de la formation



- u Des formateurs qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.
- u Des supports digitaux adaptés.
- u Une formation active et inter active avec des exercices issus des annales du CIFMD
- u Des cas pratiques correspondant aux modalités d'examen
- u Remise d'une documentation complète et ciblée.

Mode d'évaluation des acquis

- u Evaluation au fur et à mesure de la progression pédagogique.
- u Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences.

Validation

- u Attestation de fin de formation.
- u Sans niveau spécifique
- u Code RS : 2179
- u Code Certif Info : 84177



Agrément

- u /

PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
/	Identifier les objectifs et étapes de la formation	/
§ Vérification du respect des prérequis § Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels § Présentation de la formation § Modalités pratiques § Tour de table		MOYENS A PLANIFIER Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Développer les connaissances nécessaires à l'obtention du renouvellement du certificat de Conseiller à la Sécurité pour le mode Routier spécialité Classe 2	7 h 00
	<p>Cas pratique ADR :</p> <ul style="list-style-type: none"> § Spécificités de la classe 2 (GPL et autres gaz) § Conditions particulières d'emballage et d'étiquetage § Les exemptions § Interdictions et précautions de chargement en commun § Documents de bord spécifiques § Signalisation et placardage des citernes § Formations spécifiques § Exigences relatives au matériel de transport § Les citernes (code et hiérarchie) § Citernes : Construction / Equipement / Marquage / Agrément § Obligations de surveillance : le stationnement § Responsabilités des intervenants <p>La partie concernant le cas pratique se déroulera sous la forme de questions à choix multiples, avec une seule réponse correcte, correspondant ainsi aux modalités d'examen de recyclage.</p> <p>Il fera l'objet de corrections en groupe, d'analyse et de synthèse.</p>	MOYENS A PLANIFIER Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
/	Bilan et synthèse du stage	/
§ Bilan de la formation § Synthèse du stage § Evaluation de satisfaction de la formation		MOYENS A PLANIFIER Salle équipée d'un ensemble multimédia